

TRAITÉ DE LISBONNE

Le président stable du Conseil européen doit prendre ses fonctions le 1er janvier 2009

Bataille d'influence entre le Parlement et le Conseil

Article paru dans l'édition du 22.02.08



L'EUROPE, quel numéro de téléphone ? », avait lancé dans les années 1970 le secrétaire d'Etat américain Henry Kissinger. Avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, prévue au 1er janvier 2009 si le processus de ratification en cours est achevé, elle en aura quatre : le président du Conseil européen ; le ministre des affaires étrangères - baptisé haut-représentant - ; le président de la Commission et le président du Parlement européen.

Tous ces postes devraient être attribués entre la fin de la présidence française de l'Union européenne, en décembre 2008, et l'été 2009, dans la foulée des élections européennes de juin. La course aux jobs donne déjà lieu à de subtiles luttes d'influence entre les Etats, qui ont tous leurs arrière-pensées et leurs candidats.

Il convient pour les prétendants de sortir du bois le plus tard possible, pour ne pas voir leur candidature disqualifiée par le veto d'un grand pays, comme l'expérimentèrent les Belges Jean-Luc Dehaene et Guy Verhofstadt, candidats malheureux à la présidence de la Commission européenne bloqués en 1995 et 2004 par les premiers ministres britanniques John Major puis Tony Blair comme trop fédéralistes.

Comme souvent, le risque est que la course finisse en foire d'empoigne, suscitant des crispations nationales. On se souvient du combat de Jacques Chirac, en mai 1998, pour imposer son compatriote Jean-Claude Trichet à la tête de la Banque centrale européenne, face au Néerlandais Wim Duisenberg.

L'affaire se complique aussi en raison de la sourde bataille de pouvoir qui se profile entre les chefs d'Etat et de gouvernement et le Parlement européen. Doté par le traité de Lisbonne de pouvoirs renforcés, celui-ci compte faire valoir ses prérogatives. Les chefs d'Etat et de gouvernement veulent nommer seuls le président du Conseil européen et le ministre des affaires étrangères lors du dernier sommet de la présidence française, en décembre 2008, pour qu'ils puissent rentrer en fonctions le 1er janvier 2009.

POLITISER LES EUROPÉENNES

Les eurodéputés au contraire souhaitent attendre les élections européennes de juin 2009, qui détermineront le courant politique dominant en Europe et le choix des présidents du Parlement mais aussi de la Commission. Ce dernier devra être élu par les députés sur proposition des chefs d'Etat et de gouvernement.

Forts de la légitimité du suffrage universel et soucieux d'équilibres politiques, les eurodéputés entendent se battre pour obtenir une négociation globale. Cette solution permettrait, selon eux, de politiser la campagne des européennes. « Si on modifie le calendrier, il devient possible de faire campagne pour ou contre des noms aux élections européennes », affirme l'eurodéputé Verts Daniel Cohn-Bendit, et « je me battraï de toutes mes forces contre la nomination d'un Tony Blair à la présidence du Conseil européen ».

Selon le traité, l'élection du président du Conseil européen est cependant du seul ressort des chefs d'Etat et de gouvernement. Le Parlement n'a pas son mot à dire. Le cas du ministre des affaires étrangères est plus ambigu. S'il doit être nommé par le Conseil européen, il sera aussi vice-président de la Commission et devra à ce titre être confirmé par les eurodéputés.

En 2004, le Parlement avait menacé de ne pas investir toute l'équipe de José Manuel Barroso, si Silvio Berlusconi ne renonçait pas à présenter comme commissaire italien le centriste Rocco Buttiglione, accusé d'homophobie. Forts de ce précédent, les eurodéputés estiment qu'ils ont un droit de veto sur chaque commissaire, a fortiori le haut-représentant.

Arnaud Leparmentier et Rafaële Rivais (à Bruxelles)